

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 MARS 2024 A 19 H 30

Etaient présents : FRANCKE Stéphane, Maire, PICOTIN Gaëtan, BOUCKENOOGHE Céline, GERVOIS Nicolas, adjoints ; ACTHREGALLE Caroline, BONNET Dominique, GOCYK Béatrice, TROLET Cédric, POILLON Jean-Claude, PRUVOST Sonia, VANHERSEL Valérie, VANOOSTEN Laurence, HAVET Pierre-André, conseillers municipaux.

Etaient excusés : BEUN Régis a donné pouvoir à GERVOIS Nicolas, CICHY Claire a donné pouvoir à TROLET Cédric, DEQUIDT Pascal a donné pouvoir à PICOTIN Gaëtan.

Etaient absentes : LOONES Sylvie, DEVEY Elodie

Secrétaire de séance : VANOOSTEN Laurence

ORDRE DU JOUR

Valérie VANHERSEL fait une remarque par rapport à la publication des procès-verbaux des précédents conseils municipaux car sur le site internet de la commune les derniers datent de juin 2023. Normalement, après approbation, c'est dans la semaine qui suit le conseil que cela doit être publié pour permettre un recours dans un délai de 2 mois.

Le procès-verbal de la séance du 12 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

POINTS FINANCIERS

1/ Amicale des personnels territoriaux de la CCHF et communes adhérentes – Révision de la contribution communale

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune à l'amicale des personnels territoriaux de la CCHF actée par délibération du 27 février 2023. Actuellement six agents de la collectivité y adhèrent. Outre la cotisation personnelle qu'ils versent pour l'année en fonction de leur cadre d'emploi et de leur catégorie, la commune est également sollicitée pour une contribution annuelle par agent. Fixée à 50 € en 2023, elle passe à 55 € par adhérent pour 2024. La CCHF sollicite une délibération validant cette contribution.

Le conseil municipal valide le montant de cette contribution.

2/ Frais de mission – Révision de la délibération n° 11/2008 du 28.01.2008

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 11/2008 en date du 28 janvier 2008, le conseil municipal s'était prononcé en faveur de l'indemnisation des déplacements des agents et élus de la commune dans le cadre de missions spécifiques liées à leur fonction.

Cette délibération est encore appliquée sous forme de versement d'une indemnité calculée en fonction du nombre de kilomètres parcourus et sur la base fixée conformément au décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001. Chaque déplacement indemnisé fait l'objet d'un ordre de mission préalable qui en précise l'objet.

Parallèlement, Monsieur le Maire rappelle également qu'il a signé, en application de la délibération n°42/2022 du 5 décembre 2022, le contrat d'objectifs niveau 1 avec la Médiathèque Départementale du Nord. Au titre des engagements stipulés dans le contrat d'objectif, figure la participation du/de la responsable et des membres de l'équipe de la bibliothèque d'Herzeele aux formations afin d'assurer la qualité du service rendu aux habitants. La commune doit de ce fait s'engager à assurer le défraiement des bibliothécaires bénévoles lors des déplacements qu'ils effectuent pour la bibliothèque ou mettre à

disposition un accompagnement technique (exemple : prêt d'un véhicule de service ou mise à disposition d'un agent communal pour le transport de documents).

Monsieur le Maire suggère de revoir la délibération n° 11/2008 en y intégrant les bénévoles de la bibliothèque afin de pouvoir répondre aux engagements pris en 2022.

Cédric TROLET demande s'il faut leur mettre à disposition un véhicule.

Gaëtan PICOTIN précise qu'il s'agit d'indemnités kilométriques uniquement pour les missions de la bibliothèque.

Céline BOUCKENOOGHE précise qu'ils se déplacent assez souvent.

Dominique BONNET demande s'il s'agit d'une association et indique que lorsqu'il s'occupait du club de football, il avait droit à une réduction d'impôt pour ses déplacements.

Monsieur le Maire indique qu'il y a une convention signée avec la MDN et que forcément il faut pouvoir défrayer les déplacements.

Valérie VANHERSEL précise que cela implique que les personnes concernées doivent fournir les justificatifs nécessaires.

Il est précisé que lorsqu'ils vont en formation, cela doit être validé par M. le Maire.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette révision de la délibération.

POINTS ADMINISTRATIFS

3/ Loi APER – Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENF) – Fin de consultation de la population

Ce point figurait à l'ordre du jour de la séance du 12 février 2024 au titre de la présentation du dispositif à mettre en œuvre pour l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables.

La consultation du public a eu lieu du 19 février au 2 mars 2024, qui a permis de recevoir trois personnes en mairie, dont une seule a déposé un commentaire sur le registre ouvert à cet effet.

L'étape suivante consistant à définir les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les zones précédemment évoquées et rappelées dans le procès-verbal du 12 février 2024.

Valérie VANHERSEL demande si on peut avoir connaissance des remarques.

Deux personnes sont venues s'y intéresser sans laisser de commentaires. Une troisième a laissé le commentaire suivant : « il est bon de privilégier la pose de panneaux solaires en toiture existante dans un village évitant la création de parking recouvert de solaires qui dénaturera le paysage idem pour les terrains. Il vaut mieux utiliser ces espaces pour développer des zones naturelles de plantations de plus il me semble que le PLUI n'autorise pas la pose de panneaux solaires au sol. »

Béatrice GOCYCK demande le rappel des sept zones.

M. le Maire rappelle les sept zones ainsi que l'avis du dernier conseil municipal, à savoir :

- Le solaire : pour l'ensemble de la commune ;
- L'éolien : la commune n'est pas concernée car il faut être à 500 m d'une maison ;
- L'hydroélectricité : uniquement aux abords de l'Yser ;
- Le réseau de chaleur : l'ensemble de la commune ;
- La géothermie : pour l'ensemble de la commune ;
- La méthanisation : pour toute la commune, il y a également une distance à respecter ;
- La filière bois : la commune n'est pas concernée car il n'y a pas de bois ni de forêts.

Jean-Claude POILLON demande ce qu'en pense la CCHF.

M. le Maire indique qu'il y aura une délibération de la CCHF au mois d'avril. Il y aura plus d'informations au prochain conseil communautaire.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR).

POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal, Madame Céline BOUCKENOOGHE a donné sa démission de la commission communication. Il invite toutes les personnes qui seraient intéressées pour faire partie de cette commission à lui faire part de ce souhait afin que la commission puisse se réunir.

RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION JEUNESSE

Gaëtan PICOTIN fait un point rapide sur la cantine. Les agents ont été rencontrés avec Monsieur le Maire. Il a été demandé que soit précisé les incapacités de certains agents. Un agent est toujours en temps aménagé. Il a été demandé à la société Dupont de continuer jusqu'à la fin de l'année scolaire, le temps d'étudier ce qu'il faut mettre en place pour la rentrée de septembre.

La mairie a été contactée par la commune d'Esquelbecq pour réfléchir ensemble, avec d'autres communes, sur l'opportunité de créer un EVS (Espace de Vie Sociale) sur notre territoire. Gaëtan PICOTIN précise qu'il ne s'agit pas de dépouiller ce qui existe déjà dans nos communes, les associations qui agissent pour les familles et la parentalité par exemple, c'est de travailler ensemble sur cet EVS, de co-construire. C'est le début d'une réflexion. Il existe un centre social à Watten et un à Rexpoëde, l'idée est donc de mettre en place une structure sur le secteur de Wormhout.

Valérie VANHERSEL demande s'il s'agit d'un espace physique.

Gaëtan PICOTIN répond qu'il s'agit d'un lieu mais pas forcément un lieu où il se passe quelque chose mais plutôt un lieu administratif. Une étude de territoire doit être menée auparavant donc la création de cet éventuel EVS ne se ferait que dans un an au plus tôt. Le diagnostic sera effectué par un organisme extérieur au territoire. La CAF prend en charge 70% du diagnostic. Le pourcentage restant serait partagé par les communes mais pas par la CCHF.

L'école d'Herzeele a obtenu la plus haute note pour la labélisation E3D (Éducation Développement Durable). Cette note est enregistrée pour trois ans au Rectorat et permet de mettre en valeur les actions et l'esprit écologique de l'ensemble de la communauté éducative.

Valérie VANHERSEL indique qu'elle a été interpellée par plusieurs personnes au sujet de la cantine et qui demandent si cela va redevenir comme avant car des enfants commencent à ne plus vouloir manger à la cantine.

Gaëtan PICOTIN indique qu'il n'a pas eu de remarques depuis la dernière réunion.

Valérie VANHERSEL indique également que certaines familles ont été heurtées par le fait qu'il y ait eu du coca donné aux enfants lors du repas américain.

Caroline ACTHREGALLE précise que cette boisson a dû être proposée tout comme au repas de Noël, on propose aux enfants du « Champomy ». Certains parents ont également fait des remarques. Cependant les menus sont validés par une diététicienne.

Béatrice GOCYK s'étonne que les parents ne se manifestent pas avant.

COMMISSION ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT

Céline BOUCKENOOGHE annonce qu'elle a trouvé un producteur de fromages de chèvre pour les prochains marchés à Herzeele en remplacement de Chèvres et Papilles.

COMMISSION BATIMENTS et ESPACES VERTS

Nicolas GERVOIS prend la parole au nom de Régis BEUN.

L'aire de dépôt de verre est terminée. Il remercie M. Michel DEQUIDT pour la maçonnerie, Pierre-André HAVET, Cédric TROLET et les agents pour le coulage des blocs à bancher.

Au terrain de foot, un filet doit être changé, il faudra prévoir ce remplacement car il est obsolète.

Côté espaces verts, les agents ont fait du broyage de branches. Les tontes ont repris ainsi que le débroussaillage.

COMMISSION DES FETES

Nicolas GERVOIS indique qu'il y a eu avec 93 spectateurs lors de la dernière séance de CINELIGUE. Le goûter proposé a très bien fonctionné. La prochaine séance aura lieu la première semaine des vacances, le 23 avril 2024, avec les ACM.

Le parcours du cœur se déroulera le 14 avril 2024, plusieurs parcours seront proposés.

Pour le 19 mai 2024, les 4 jours de Dunkerque, seulement 9 personnes sont inscrites. Il manque encore 10 personnes. Un appel va être lancé aux présidents des associations.

M. le Maire indique qu'une annonce pourra être faite sur la page Facebook de la commune.

COMMISSION BATIMENTS et VOIRIE

Cédric TROLET indique qu'un balisage a été installé rue de Wormhout. Un trou est apparu dans la chaussée. Il s'avère qu'il s'agit d'un affaissement de 1m² sur 80 cm de profondeur sous la route. Il existe un réel danger d'effondrement. Le département a mis en place le balisage. Après examen de la chaussée, il s'avère que cela est du ressort de Noréade. Ils vont ouvrir la route très prochainement pour chercher les raisons de cet affaissement.

Lors de la réunion concernant l'entrée du Domaine des Vergers, tout le monde a été d'accord pour lancer l'aménagement. Celui-ci va être effectué en 2 phases. La première phase sera la création d'un petit haricot plus la mise en place d'une balise. On verra ce qu'il se passe au niveau de la circulation et on pourra ensuite compléter le dispositif. Des craintes existent concernant la sortie du lotissement et l'engagement rue du Cheval Noir, ce serait trop abrupt. Cela va être testé de cette façon. Le balisage sera effectué par la CCHF avec des balises.

Dominique BONNET s'inquiète du passage des tracteurs qui risquent d'endommager les balises.

Cédric TROLET précise que ce balisage est provisoire. Il existera tout de même à terme un stop définitif à cet endroit.

Sonia PRUVOST demande combien de temps va durer cette phase d'essai.

Cédric TROLET indique que ce sera pendant 15 jours à 3 semaines.

La CCHF va travailler sur le déplacement du passage protégé au niveau du Lion Blanc. L'objectif étant que cela soit fait avant le début des festivités du mois de juin.

Béatrice GOCYCK demande si l'arrêt de bus va également être déplacé. Elle fait remarquer la dangerosité de l'emplacement car les jeunes traversent devant ou derrière le bus et non sur le passage protégé.

Dominique BONNET fait remarquer qu'il serait judicieux que les bus scolaires déchargent les élèves sur la plateforme de la rue des Pommiers (Domaine des Vergers) pour des raisons de sécurité lors de la descente du bus. Cela pourrait également faciliter certaines manœuvres qui sont actuellement pratiquées sur la route départementale. Cette suggestion est forcément tributaire de l'entrée future située devant la crèche.

Cédric TROLET répond qu'il s'agit d'une bonne réflexion et d'attendre l'ouverture de l'entrée du nouveau lotissement.

Le broyage de la rue d'Ypres a été effectué pour partie. Le reste sera fait plus tard.

Pour les problèmes d'inondation au niveau de la chapelle Delattre, il a été évoqué avec la CCHF la création d'un bassin au niveau du terrain communal. L'USAN pourrait nous épauler dans ce dossier.

M. le Maire évoque un mél de la sous-préfecture concernant les problématiques d'inondations et la possibilité d'obtenir des aides. La création de ce bassin entre peut-être dans le champ d'obtention.

M. Pierre-André HAVET indique que la CCHF a bien fait comprendre que les fossés servaient à réceptionner l'eau de la route et non celle des champs.

Cédric TROLET précise que ce terrain est très plat, la CCHF fera son possible pour améliorer la situation. Par ailleurs, il n'y a pas de réglementation concernant le drainage des champs.

M. le Maire précise également que les eaux de la route transitent également à travers des plaines récoltes.

Jean-Claude POILLON aimerait connaître les points de niveau du drain existant afin d'analyser la possibilité de faire partir une partie de l'eau par celui-ci. Une nouvelle réunion est nécessaire avec l'USAN et la CCHF pour savoir qui fait quoi.

Dominique BONNET soulève la question de la jurisprudence par rapport au bassin qui a été refusé un peu plus loin.

M. le Maire répond qu'il y avait un problème de recul par rapport à l'autoroute de 27 m alors qu'il faut un recul de 100 m.

Jean-Claude POILLON précise qu'il ne s'agit pas de la même chose car l'exploitant souhaitait pouvoir faire de l'irrigation alors que dans ce cas précis il s'agit de réceptionner l'eau des fortes pluies pour éviter les inondations. L'eau sera ensuite évacuée et non gardée pour arroser.

Concernant l'éclairage de la route de Wormhout et de la place, un devis a été reçu. Il faut mettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Il y a une augmentation de 20 euros.

Le feu à côté de l'école est tombé en panne. Flash énergie est intervenu et a commandé un nouveau bouton PMR. Une nouvelle casquette a également été commandée.

Nicolas GERVOIS indique que le renfort du mât est déjà abimé.

Au niveau des Etangs, des pavés disloqués ont été remplacés par des enrobés.

Pour la rue des Orgues, la rénovation sera faite au cours du deuxième semestre 2024. La route sera carrossable et il y aura un demi-tour pompier au niveau du club house.

Valérie VANHERSEL fait remarquer que la rue est très empruntée et que les voitures font demi-tour et se retrouvent en sens interdit.

Cédric TROLET indique qu'elle était à l'origine à double sens puis en sens unique. Les gros véhicules entrent en marche arrière pour pouvoir repartir. La signalisation de cette rue n'est pas claire.

Sonia PRUVOST demande pourquoi cette rue est en sens unique.

Cédric TROLET lui répond que c'était à la demande des riverains. Il ajoute que le sens interdit ne concerne apparemment qu'une partie de la rue. Il est nécessaire de revoir les sens de circulation et la signalisation.

Cédric TROLET indique que des administrés se posent des questions sur le devenir de la petite maison située à côté du club house.

M. le Maire précise qu'elle est située sur un terrain de la CCAS, les héritiers ne souhaitent pas bénéficier de cette maison. La commune doit engager des démarches pour récupérer cette maison.

Jean-Claude POILLON fait remarquer que le terrain appartenant au CCAS, la maison doit lui appartenir également.

M. le Maire précise que les propriétaires de la maison ont payé une taxe foncière pendant pratiquement une vingtaine d'années. Il s'agit d'une situation très particulière.

Une relance a été faite auprès du SIECF pour le coffret rue du Cheval Noir, il n'y a pas eu de retour d'ENEDIS pour le moment.

Pour la partie bâtiments, le déploiement d'internet est en cours mais il y a énormément de retard.

QUESTIONS DIVERSES

Dominique BONNET évoque une problématique de tout à l'égout au niveau de la briqueterie, du centre paramédical.

M. le Maire précise qu'il sera peut-être possible de combiner le tout à l'égout et la création d'un trottoir. NOREADE étudie le dossier.

Jean-Claude POILLON demande si la création du trottoir est prise sur le budget des routes.

M. le Maire répond par l'affirmative.

Sonia PRUVOST précise que le coût s'élèverait à environ 30 000 €.

Cédric TROLET s'inquiète de savoir qui est à l'origine de cette demande.

M. le Maire précise que cela a été vu entre les vice-présidents de la CCHF, M. FIGOUREUX et NOREADE.

Valérie VANHERSEL s'étonne et demande si c'est la CCHF qui décide maintenant des travaux sur la commune.

M. le Maire répond que M. FIGOUREUX l'a contacté pour lui demander son avis.

Jean-Claude POILLON s'étonne car NOREADE n'a toujours pas accepté de faire l'assainissement rue des Colombes et qu'en 8 jours de temps pour ce centre privé, c'est accepté.

M. le Maire précise que ce n'est pas uniquement pour le centre paramédical mais également pour les maisons situées à proximité. Il précise également que s'agissant de la rue des Colombes, le lotisseur des Aubépines n'a toujours pas rétrocédé à la commune. L'évacuation doit se faire en passant par le réseau des Aubépines. Tant que le réseau n'est pas rétrocédé, les travaux ne peuvent pas être effectués.

Cédric TROLET trouve que cette façon de procéder n'est pas propre.

Jean-Claude POILLON précise qu'effectivement un trottoir au niveau du centre paramédical est nécessaire.

Cédric TROLET se demande si le terrain le long du bâtiment est privé ou appartient à la commune.

M. le Maire précise que ce trottoir pourrait aussi être fait de l'autre côté de la rue.

Jean-Claude POILLON demande si le troisième orgue va être restauré.

M. le Maire indique que cela sera évoqué lors du vote du budget. Il évoque un don de la fondation du Crédit Agricole de 50 000 € qui pourrait être utilisé pour cette restauration.

Cédric TROLET évoque la dégradation des cartons de musique.

M. Pierre-André HAVEZ demande où en sont les travaux de l'église.

M. le Maire indique qu'il y a une réunion de travail le mardi 12 mars et que l'architecte indiquera sans doute les informations.

M. le Maire évoque la réunion gendarmerie concernant la participation citoyenne, 25 à 30 personnes étaient présentes. Les personnes intéressées par un engagement citoyen peuvent se présenter en mairie.

Dominique BONNET demande si la position des caméras est figée, si on peut encore en ajouter, car dans certaines parties du village des automobilistes coupent les virages et abîment les trottoirs.

Caroline ACTHREGALLE indique qu'il y a énormément de jeunes sur le parking inter-sociétés vers 23 h avec des véhicules qui démarrent à forte vitesse.

Dominique BONNET évoque aussi des dégradations dans les baies téléphoniques, certaines personnes âgées sont privées de téléphone et de téléalarme pendant plusieurs jours.

Cédric TROLET indique qu'il est possible d'ajouter des caméras.

M. le Maire précise que la commune va contacter les gendarmes.

Clôture de la séance à 20 heures 56.

Mis en ligne le 26 avril 2024 par le Maire, Stéphane FRANCKE

